



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST
MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE

AVIS PUBLIC – RÈGLEMENT 542-2022

AVIS est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la municipalité d'Hébertville, que :

Conformément aux exigences de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, la municipalité désire mettre à jour le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux selon les dispositions des Lois en vigueur :

Conséquemment, le conseil municipal de la municipalité d'Hébertville adoptera, à sa séance ordinaire du 7 mars 2022 à 19h, le règlement 542-2022 décrétant l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité d'Hébertville.

L'objet de ce règlement est l'adoption d'un Code d'éthique et de déontologie pour les élus de la municipalité d'Hébertville et énonce les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique, ainsi que les règles de déontologie qui doivent guider les membres du Conseil.

Le présent Code poursuit les buts suivants :

Refléter les valeurs qui sont priorisées par la Municipalité dans la prise de décision des membres du conseil contribuant ainsi à la promotion de ces dernières;

Instaurer des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs dans le processus de prise de décision des élus et, de façon générale, dans leur conduite à ce titre;

Prévenir les conflits éthiques et s'il en survient, aider à les résoudre efficacement avec discernement;

Assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques;

Les règles énoncées dans ce Code concernent, notamment, l'indépendance de jugement des élus dans l'exercice de leurs fonctions eu égard à leurs intérêts personnels, l'utilisation des ressources de la Municipalité ainsi que l'après-mandat. Ce Code prévoit également les sanctions que peut entraîner un manquement;

Le projet de règlement est déposé au bureau de la Directrice-générale et greffière-trésorière, au 351 rue Turgeon, Hébertville, Québec, G8N 1S8 où toute personne intéressée peut en prendre connaissance sur les heures d'ouvertures du bureau municipal. Le projet de règlement peut également être consulté sur le site internet municipal.

Carole Perron
Directrice générale et
greffière-trésorière
par intérim

DONNÉ À HÉBERTVILLE, ce 28 février 2022.



CERTIFICAT DE PUBLICATION

AVIS PUBLIC – RÈGLEMENT 542-2022

Je, soussignée, Carolle Perron, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, résidant à Chicoutimi certifie sous mon serment d'office que l'avis public ci-dessus a été transmis pour publication aux endroits suivants : Hôtel de ville, à l'Église, au bureau de poste ainsi que sur le site internet municipal.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 28 février 2022.

Carolle Perron
Directrice générale et
greffière-trésorière
par intérim